

921
V. D. 8442 : Nationalisation des combustibles minéraux.-

D. 921 : Représentation de la SNCF
aux "Charbonnages de France"

Représentation de la S.N.C.F. au Comité Consultatif
des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais

Dépêche du M.P.I. à la S.N.C.F.	22.12.44		
C.A.	27.12.44	10	Qd)
Lettre SNCF au MTP	3. 1245		) DUGAS

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Président
du Conseil d'Administration

Paris, le 3 janvier 1945

D 92812/10

C O P I E

Monsieur le Directeur,

Par lettre ler Bureau - DM 1B du 22 décembre 1944, vous avez bien voulu nous demander de vous adresser des propositions en vue de la désignation du représentant de la S.N.C.F. au Comité Consultatif des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le choix de notre Conseil d'Administration s'est porté sur M. DUGAS, Ingénieur en chef, Chef du Service Technique de la Direction Générale de la S.N.C.F.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé: FOURNIER.

Monsieur le Directeur des Mines, Ministère de la Production Industrielle.

Extrait du P.V. de la Séance du Conseil d'Administration
du 27 décembre 1944

Questions diverses

Représentation de la S.N.C.F. au Comité
Consultatif des Houillères Nationales
du Nord et du Pas-de-Calais.

P.V. (p.10) Le Conseil désigne M. DUGAS, Chef du Service Technique de la Direction Générale, pour représenter la S.N.C.F. au Comité Consultatif des Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais, institué par l'ordonnance du 13 décembre 1944.

.....

M. LE PRESIDENT. - L'Ordonnance du 13 décembre 1944 a prévu la création d'un Comité Consultatif des Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais, dans lequel est appelé à siéger un membre désigné par le Conseil d'Administration de la S.N.C.F. Je vous propose de désigner M. DUGAS, Chef du Service Technique à la Direction Générale, qui est Ingénieur des Mines et paraît particulièrement compétent pour occuper ce poste.

Le Conseil approuve cette désignation.

Ministère de la Production Industrielle

Secrétariat Général
à la Production Industrielle

Direction des Mines

Paris, le 22 décembre 1944

1er Bureau

DM-1B

N°496

Monsieur le Directeur Général,

Une ordonnance en date du 13 décembre 1944 portant institution des "Houillères nationales du Nord et du Pas-de-Calais" prévoit, dans son article 6, la constitution d'un Comité consultatif comprenant notamment un membre désigné par le Conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer français.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'adresser des propositions à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Par autorisation:
Le Directeur des Mines,

Signature.

Monsieur le Directeur Général de la S.N.C.F.